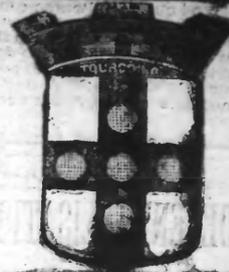




L'ÉGALITÉ

de Roubaix - Courcoing



ABONNEMENTS... Nord et Départements limitrophes... Roubaix, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmois, 12 TOURCOING

RÉDACTION ET ADMINISTRATION... ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desarmois, 12 TOURCOING

ANNONCES... A ROUBAIX, 33, Grande-Rue... A TOURCOING, 12, Rue Desarmois

INFORMATIONS

LES CHASSEURS D'AFRIQUE... M. le général de Boisdorff s'est rallié à l'idée d'installer de petits dépôts de chasseurs d'Afrique sur le territoire des 106 et 107 régiments.

UNE CATASTROPHE... Le grand théâtre d'Ekaterinostaf vient d'être détruit par un incendie terrible. Le feu s'est déclaré pendant la représentation et une panique indescriptible s'ensuivit.

MORT D'UN PRÉFET... M. Sosthène Desprez, préfet d'Eure-et-Loire, est mort ce matin, à l'hôtel de la préfecture, d'une attaque subite.

MEURTRE DE STAMBOULOFF... L'instruction judiciaire concernant l'affaire de l'assassinat de M. Stambouloff est presque terminée.

LES AFFAIRES DU SIAM... Les journaux anglais s'occupent tous de la convention siamoise. L'arrangement anglo-français ne causera pas beaucoup d'enthousiasme en Angleterre.

NOUVELLES DU SAHARA... Des nouvelles inquiétantes arrivent aujourd'hui du régime sud-algérien. Insaïla, la capitale de Touat, a été ravagée par les Touaregs d'El Abiod et par les Chambaas dissidents.

L'EMPRUNT CHINOIS... Le Times dit que les négociations, à propos de l'emprunt consenti par l'Angleterre et l'Allemagne à la Chine seront bientôt terminées.

NOUVEAU CONFLIT... On s'attend à une future série de réunions avec l'Italie à cause des retardés apportés par le Brésil dans la question des indemnités aux nationaux italiens.

LES ITALIENS EN AFRIQUE... On mande d'Adahagamus à la date d'aujourd'hui : Un billet du lieutenant-colonel Galliano, daté du 18 janvier au soir, dit que Makéti résiste toujours. Les Ascaris qui ont apporté ce billet ajoutent que des indices observés dans le fort ont révélé l'existence de l'eau.

Paris, 22 janvier. Le Figaro annonce que d'après des renseignements particuliers qui ne sont parvenus qu'à la dernière heure, le fort de Makéti, occupé par les Italiens, aurait été pris, dimanche, par l'armée de Makonnen et de Menelik.

UN VIEILLARD ASSASSIN... L'affaire de la petite Neut viendra les 12, 13, 14 et 15 février prochain devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Delcort.

LES ESPAGNOLS A CUBA... Les dépêches officielles de la Havane confirment que les espagnols à Cuba ont été favorables aux Espagnols. Une tentative faite par Maceo pour s'approcher de la ville de Pinar del Rio a échoué.

LES OBSEQUES DE M. FLOQUET... Qui m'eût dit alors, dans la petite pièce où nous passions les nuits à écrire des bulletins au nom de notre candidat, que vingt-sept ans après Charles Floquet s'étendrait découragé, désespéré ?

LES OBSEQUES DE M. FLOQUET (suite)... Les obsèques de M. Floquet ont donné lieu à une imposante manifestation de libre-penseurs. Tous les ministres, sauf M. Combes, ont tenu à assister à ces funérailles.

BULLETIN DU JOUR

Anarchie Coloniale

Il n'est pas possible que la Chambre ne se rallie pas à la demande d'ajournement dont elle est saisie en ce qui touche l'emprunt de 80 millions pour le Tonkin. Ceux des inspecteurs des finances qui sont plus sévèrement tenus de ne voter qu'après avoir appris quelles responsabilités judiciaires sont réservées aux fermiers et concessionnaires dont parle de si dure façon le rapport de M. Krantz.

UNE PAGE D'HISTOIRE

Souvenirs des Grandes Luttes. — En 1869. — Pour la République. — Floquet candidat. — La pression bonapartiste. — Hommage à un républicain

Charles Floquet fut candidat en 1869 dans la circonscription de Béziers-St-Pons. J'avais alors 14 ans et je me rappelle toujours avec émotion l'intense vie politique que vivait la France de ce temps-là. Un vent de liberté et d'espérances sociales soufflait, irrésistible. On sentait qu'on touchait à la fin d'un régime détesté, qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir, anxieux impatients, on attendait...

Qui m'eût dit alors, dans la petite pièce où nous passions les nuits à écrire des bulletins au nom de notre candidat, que vingt-sept ans après Charles Floquet s'étendrait découragé, désespéré ? Car c'est des mémoires que l'on écrit, et non pas de l'histoire.

Les obsèques de M. Floquet... Manifestation anti-cléricale. — Le cortège. — Au Père-Lachaise. — Discours de MM. Béranger, Poincaré et Bourgeois.

Le gouvernement de la République française à Charles Floquet... La foule encombrait les rues ; elle regardait avec curiosité les éclatants insignes des personnages qui s'étaient rendus en corps à la maison mortuaire.

Discours de M. Béranger... C'est d'abord M. Béranger, vice-président du Sénat, qui prend la parole au nom de la Haute Assemblée. L'honorable sénateur commence par déclarer qu'il n'y a pas d'adversaire politique devant la mort, et que, sans avoir partagé la plupart des opinions politiques, religieuses ou sociales du défunt, il peut venir sans effort et sans gêne lui rendre hommage au nom du Sénat.

Discours de M. Poincaré... M. Poincaré, vice-président de la Chambre, à la place de M. Brisson empêché par un détail récent, a parlé ensuite au nom de cette Assemblée.

Discours de M. Léon Bourgeois... M. Bourgeois, président du conseil, prend alors la parole au nom du gouvernement. Son discours est très court :

« A quoi bon, dit-il, rappeler les détails de cette existence dont l'invariable unité fait la réelle grandeur ? Par tout il a été semblable à lui-même, c'est-à-dire sensible au citoyen de cette République idéale qui avait rêvé en 1848 au premier retour de la liberté et vers laquelle, un demi-siècle plus tard, malgré les luites et les épreuves, sans que rien n'ait pu ébranler sa virile espérance, s'est certainement élevée sa dernière pensée. »

La Bourse Coopérative

Une nouvelle institution. — Son but. — Interview d'un coopérateur. — L'esprit nouveau des sociétés coopératives.

Nous assistons, en ce moment, à une curieuse évolution des sociétés coopératives de consommation. Tout le monde connaît l'importance, la richesse de certaines d'entre elles. Jusqu'à présent, ces associations s'étaient strictement enfermées dans les limites étroites tracées par la loi. Elles se bornaient à acheter leurs produits, à les revendre, chacune pour son propre compte, sans éprouver le besoin de prendre contact avec les sociétés voisines.

Cet état de choses eût pu durer longtemps, lorsqu'un événement fortuit vint apporter une brusque modification. Cet événement fut la grève de Carmaux. Les verriers firent appel à la générosité des sociétés coopératives. Un comité de secours se fonda, les délégués des sociétés échangeaient des idées. Ils s'entendirent facilement, non seulement entre eux, mais même avec les représentants des syndicats, leurs anciens ennemis. De cette union naquit la verrerie ouvrière.

Ce ne fut pas la seule œuvre enfantée. Les sociétés coopératives se dirent que les faits d'hier pouvaient se renouveler demain et que leur devoir était de maintenir, entre elles, l'union scellée par un principe de solidarité. Un congrès fut organisé. Des réunions eurent lieu, et finalement, on décida de fonder la Bourse coopérative, laquelle reliait définitivement les sociétés par une sorte de lien fédératif. La Bourse coopérative existe réellement depuis hier.

Quels bénéfices économiques et même politiques espèrent en tirer les fondateurs ? C'est ce que nous sommes allés leur demander et voici, fidèlement rapporté, l'entretien que nous avons eu avec un membre influent de l'Égalitaire, une des principales sociétés coopératives parisiennes.

« La Bourse coopérative des sociétés ouvrières de consommation, nous dit-il, est à la fois une agence commerciale de ces sociétés et une sorte de fédération des coopératives. De là un double but : d'abord augmenter nos bénéfices, notre force, par la mise en commun de certains frais, ensuite faire de la coopérative un ins- trument de progrès social et de solidarité ouvrière. »

« La Bourse » devra s'entourer de tous les renseignements commerciaux nécessaires aux achats de denrées à de bonnes conditions. Elle fournira le cours de ces denrées, dressera des statistiques de la consommation par rapport à la production et favorisera, dans la mesure du possible, le développement des sociétés ouvrières de production. Les sociétés adhérentes conserveront toute leur autonomie. La Bourse n'aura pas le droit d'acheter pour son compte personnel, mais créant un trait d'union entre les coopératives, elle rendra possible les achats en commun, favorisera les transactions, etc., etc.

« Donc, vous voyez, sous le rapport des intérêts matériels, elle aura d'excellents résultats pour nous. — Et au point de vue général ? — Son action sur les intérêts généraux de la classe ouvrière sera encore plus sensible. L'union des sociétés coopératives marque, à notre avis, un grand pas dans la voie du progrès social. C'est un événement qui vient de s'accomplir et la classe ouvrière ne tardera pas à s'en apercevoir. Il prouve que l'esprit un peu routinier des coopératives d'autrefois est disparu. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'entretenir, parmi les travailleurs, une classe privilégiée, une sorte d'aristocratie. Il faut, sans négliger les bienfaits donnés à chacun par nos associations, que notre but principal soit la solidarité ouvrière, la défense du prolétariat, la lutte contre les gros capitalistes. Et, s'animant, notre interlocuteur poursuit :

« Nous avons déjà assuré l'existence de la verrerie de Carmaux. Ce que nous avons fait pour les verriers, nous le ferons pour d'autres. Rien de ce qui intéresse la cause sociale ne nous laissera insensible. Nous avons des capitaux ; ils se multiplieront et ils profiteront à tous les prolétaires. Voilà notre idéal. — En un mot, votre intention est d'organiser la coopération comme elle existe en Belgique ? — Non, pas précisément. Nous entendons, nous, rester étrangers à la lutte politique. Mais nous ne voyons aucun inconvénient à mener, avec nos camarades des syndicats, le combat économique. En terminant, notre interlocuteur

POUR LES INSTITUTEURS... Paris, 22 janvier. M. Guyot-Dessaigne, ministre des travaux publics, avait appelé l'attention des compagnies de chemin de fer sur l'utilité qu'il y aurait à simplifier la délivrance aux instituteurs et institutrices des billets à demi tarif. Il avait notamment indiqué le système consistant à délivrer purement et simplement le billet de demi-tarif sur la présentation de la carte d'identité accompagnée de la photographie. Les compagnies de chemins de fer, considérant que cette façon de procéder pouvait donner plus de prise à la fraude, n'ont pas cru devoir faire droit à la demande du ministre.